

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021

Nombre en exercice : 39
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Convocation : 07/04/2021
Affichage : 15/04/2021

Le mardi 13 avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle René Zunino sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 07/04/2021.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CLAVEAU Sandra, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, Mme GOSNET Cindy, M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. GUYOT Philippe, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Valérie, Mme MARTIN Jocelyne, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, M. SIMONNET Marc, Mme WINCZURA Karine.

Absents Excusés : M. AGIN Didier, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme FONTAINE Estelle, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole, M. MANNOURY César (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme MASSE Maryse, M. MASSON Didier, Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M. GUEUGNON Jean-Edouard), Mme VIELJEUX Georgina.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services
Monsieur DESMONTS Noël est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2021
- 3° Association Aide Emploi Services : présentation
- 4° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
- 5° Vote des budgets primitifs 2021 :
 - Commerce 17 rue du 13 août 1944 Tourouvre
 - Commerce 21 rue du 13 août 1944 Tourouvre
- 6° Vote des taux des taxes directes locales 2021
- 7° Budget principal 2021 : décision modificative n°1
- 8° Budget annexe « Les Touches » 2021 : décision modificative n°1
- 9° Votes des subventions versées par la commune
- 10° Orne Métropole - construction de 14 logements sociaux et un commerce (Tourouvre et Randonnai) :
 - Maîtrise d'œuvre
- 11° Orne Habitat :
 - Construction de 12 logements sociaux par Orne Habitat : garantie d'emprunt
 - Construction de 6 logements sociaux « le Buisson » : rétrocession de parcelles de terrain (espace public)
- 12° Parc Naturel Régional du Perche : rattachement des communes déléguées de Bubertré et La Poterie au Perche
- 13° Opération de travaux de mise aux normes, de restauration d'un commerce et d'un logement – 21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre :
 - Lot 1 Démolition – gros œuvre – béton armé : avenant n°1
- 14° Cession d'un immeuble (presbytère) sur la commune déléguée de La Poterie au Perche

15° Projets de «chantiers participatifs » :

- Opérations de travaux
- Conventionnement

16° Commune déléguée de Tourouvre : mini-golf

- Fin de la mise à disposition du site à la CDC des Hauts du Perche
- Création d'une régie de recettes

17° Association « Sème ta graine dans le Perche » :

- Présentation des activités sur le territoire
- Convention d'autorisation d'occupation du domaine public

18° Questions diverses

1° Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur DESMONTS Noël est désigné secrétaire de séance

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2021

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2021

3° Association Aide Emploi Services : présentation

Monsieur le Maire indique que la présentation par le Président de l'association AAES est ajournée.

4° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

Décision n°2021-020

Décide d'accepter les devis d'Orange Résoline rue du Baron Geoffroy, BP 70019 44151 ANCENIS-SAINT-GEREON CEDEX, concernant le câblage du réseau intérieur en cuivre et fibre optique suite aux travaux de restauration d'un commerce et d'un logement au n°21 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre :

- Devis n° RO-A8H-PRO-21-011699 du 16/03/2021 concernant le câblage du réseau intérieur en cuivre d'un montant de 1 422,58 € HT,
- Devis n°RO-A8H-PRO-21-011702 du 16/03/2021 concernant le câblage du réseau intérieur en fibre optique d'un montant de 521,00 € HT.

Décision n°2021-021

Décide d'accepter le devis de Territoire Energie 61 (Te61), 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT, concernant la fourniture et la pose d'un radar pédagogique sur la commune de Tourouvre-au-Perche, pour un montant de 2 447,80 € HT.

Décision n°2021-022

Décide d'accepter le devis n° J2844 du 4/03/2021 de Déclic, 6 rue du Golf CS60073 33701 MERIGNAC, concernant l'achat d'un miroir vision sur la commune déléguée de Lignerolles, pour un montant de 154 € HT.

Décision n°2021-023

Décide d'accepter la proposition n°2216394901 du 8/03/2021 d'Enedis Accueil Raccordement électricité, 660 rue Antoine Saint Exupéry Site Koenig 14760 BRETTEVILLE SUR ODON, concernant la suppression de branchement électrique situé au n°1 rue de la Mairie sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 226 € HT.

Décision n°2021-024

Décide d'accepter la proposition n°2216658001 du 17/03/2021 d'Enedis Accueil Raccordement électricité, 660 rue Antoine Saint Exupéry Site Koenig 14760 BRETTEVILLE SUR ODON, concernant le raccordement électrique suite aux travaux de restauration d'un commerce et d'un logement au n°21 rue du 13 août 1945 sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 1 041 € HT.

Décision n°2021-025

Décide d'accepter la proposition n°2216656401 du 17/03/2021 d'Enedis Accueil Raccordement électricité, 660 rue Antoine Saint Exupéry Site Koenig 14760 BRETTEVILLE SUR ODON, concernant la modification du raccordement électrique suite aux travaux de restauration d'un commerce et d'un logement au n°21 rue du 13 août 1945 sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 1 029 € HT.

Décision n°2021-026

Décide d'accepter le devis n°DE00001236 du 13/10/2020 des Jardins du Perche, La Relevière Lignerolles 61190 Tourouvre au Perche, concernant l'aménagement au cœur de bourg (plantations) de la commune déléguée de Lignerolles, pour un montant de 2 993,81 € HT.

Décision n°2021-027

Décide de signer les conventions de mise à disposition des salles communales à titre gratuit à l'association Bus numérique, sur les Communes déléguées d'Autheuil et de La Poterie au Perche, pour la période du 02 avril au 25 juin 2021 (1/semaine le vendredi en ½ journée).

Décision n°2021-028

Décide d'accepter le devis n° 15877 du 29/03/2021 de Menuiserie Chalumeau, Route de Fresnay Site d'activité du Petit Canard 61000 SAINT GERMAIN DU CORBEIS, concernant la fourniture et la pose d'un store dans la salle de conseil de la Mairie sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 219,26 € HT.

Décision n°2021-029

Décide d'accepter le devis n°202103-A0373 du 24/03/2021 de Agetho Conseils, 35-37 Rue Louis Rousier BP 248 61007 ALENCON Cedex, concernant l'établissement des diagnostics immobiliers pour la vente du Presbytère de la commune déléguée de La Poterie au Perche, d'un montant de 860 € HT.

Décision n°2021-030

Décide d'accepter le devis n° 680354 du 31/03/2021 de Diagamter Société ANO, 30 rue de la 11^{ème} D.B.B. 61100 FLERS, concernant l'établissement des diagnostics pour la location du logement et du commerce au n°21 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 525.83 € HT.

Décision n°2021-031

Décide d'accepter le devis n° DE00003792 du 26/03/2021 de Perche Info, 7 place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, concernant la remise en état de l'ordinateur du Service technique, pour un montant de 165,83 € HT.

Décision n°2021-032

Décide d'accepter les termes de l'avenant au marché d'assurance de la société GROUPAMA CENTRE MANCHE, domiciliée 30, Rue Paul Ligneul CS 30014 72043 LE MANS CEDEX 9, pour un montant de - 395.18 € TTC (prise en compte de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine) pour le lot désigné Lot 1 - dommages aux biens de la commune de Tourouvre au Perche.

Décision n°2021-033

Décide d'accepter les termes de l'avenant au marché d'assurance de la société GROUPAMA CENTRE MANCHE, domiciliée 30, Rue Paul Ligneul CS 30014 72043 LE MANS CEDEX 9, pour un montant de - 54,39 € TTC (révision de la masse salariale) pour le lot désigné Lot 2 – Responsabilité civile de la commune de Tourouvre au Perche.

DELIBERATION 2021-04-01

Vote du budget Commerce 17 rue du 13 août 1944 - année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 qui concernent le budget Commerce 17, rue du 13 août 1944,

Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2021 du Commerce 17, rue du 13 août 1944 en faisant lecture des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 24 529 €.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 17 456 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget 2021 du Commerce 17, rue du 13 août 1944 tel que présenté supra.

DELIBERATION 2021-04-02

Vote du budget Commerce 21 rue du 13 août 1944 - année 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 qui concernent le budget Commerce 21, rue du 13 août 1944,

Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2021 du Commerce 21, rue du 13 août 1944 en faisant lecture des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 16 085 €.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 273 083 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, le budget 2021 du Commerce 21, rue du 13 août 1944 tel que présenté supra.

DELIBERATION 2021-04-03

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2021

Vu les délibérations 2017, 2018, 2019 et 2020 portant sur un lissage des taux d'imposition des taxes directes locales (lissage se terminant en 2029) et portant sur le principe d'un taux cible pour chacune des taxes.

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et les informe qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Madame RADIGUET Angéline expose qu'il conviendrait d'étudier la fiscalité sur la taxe appliquée au Foncier non bâti pour les exploitations dites biologiques, à savoir une exonération sur ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les taux cible qui concernent les taxes directes locales de l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 36.60 %
- Taxe foncière non bâti : 12.00 %

DELIBERATION 2021-04-04

Budget principal – Décision Modificative n°1 du BP 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif principal 2021,

Vu la délibération n° 2021-03-11 en date du 18 mars 2021 portant sur l'affectation des résultats du budget principal,

M. le Maire expose les restes-à-réaliser (RAR) en dépenses et recettes, la reprise des résultats suite à l'affectation de l'année 2020, les opérations nouvelles d'investissement, les amortissements (diminution de crédits), la notification des dotations de l'Etat, le prévisionnel des contributions directes,

Considérant qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires,

M. le Maire propose la décision modificative n°1 afférente au budget principal 2021, ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 afférente au budget principal 2021, telle que ci-annexée.

DELIBERATION 2021-04-05

Budget Lotissement Les Touches Tourouvre – Décision Modificative n°1 du BP 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif Lotissement les Touches Tourouvre 2021,

Vu la délibération n° 2021-03-13 en date du 18 mars 2021 portant sur l'affectation des résultats du budget Lotissement les Touches Tourouvre,

M. le Maire expose la reprise des résultats suite à l'affectation de l'année 2020,

Considérant qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires,

M. le Maire propose la décision modificative n°1 afférente au budget Lotissement les Touches Tourouvre 2021, ci-annexée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 afférente au budget Lotissement les Touches Tourouvre 2021, telle que ci-annexée.

DELIBERATION 2021-04-06

Votes des subventions versées par la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits portés au budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « Associations, sports, jeunesse » réunie en amont de la réunion du conseil, afin d'étudier les différentes demandes de subventions des associations et institutions,

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions.

ORGANISMES	SUBVENTION 2020	PROPOSITION 2021	OBSERVATIONS
SPA Pervençères	400,00	1 000 €	Délibéré en février 2021
La main à la patoune	0,00	400 €	

ORGANISMES	SUBVENTION 2020	PROPOSITION 2021	OBSERVATIONS
Prévention routière	100,00	100 €	
CLIC du Perche	200,00	200 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE-DT61 Antenne Mortagne-Croix Rouge	100,00	100 €	
Luttille-Ass de lutte contre l'illettrisme	150,00	150 €	
La Banque alimentaire d'ALENCON	500,00	500 €	
Un don pour la vie	0,00	350 €	
ADMR Longny les Villages	100,00	100 €	
ADMR Mortagne-Bazoches	100,00	100 €	
UNA du Perche	500,00	500 €	
ARRAPA (Radio amateur Rai)	150,00	150 €	
ADORA Aquila FM	250,00	0 €	Pas de demande 2021
Sapeurs-Pompiers de Tourouvre	1 000,00	1 000 €	
Secours Catholique	550,00	550 €	
ASSPERCHE Association de Sauvegarde du Petit Patrimoine	300,00	300 €	30 €/commune déléguée
Perche Canada	900,00	900 €	
Patrimoine et Culture Autheuil	1 000,00	3 000 €	1000 € acquis (+ 2000 € si manifestations 2021)
Club Mémoire Haut Perché	0,00	500 €	
Amicale Personnel Communal et Intercommunal des Hauts du Perche	700,00	700 €	
MJC de Longny au Perche	240,00	0 €	40 € /adhérent (6 adhérents) Pas de demande 2021
Société de pêche Randonnai	1 400,00	2 000 €	1400,00€ + 600€ (étangs Randonnai + Tourouvre)
ACT Société de Chasse	250,00	250 €	
Amicale de la Commeauche	0,00	250 €	
Union vélocipédique Rai	1 000,00	1 000 €	Si manifestation justifiée 2021
Club Athlétique de Tourouvre	3 000,00	3 000 €	Section Judo
	400,00	400 €	Section pétanque
Etoile du Perche Association foot	5 400,00	5 400 €	
Union Sportive de Randonnai	450,00	500,00	Club gymnastique
	3700,00	3700,00	Club Football
	850,00	0,00	Club Tennis (club en sommeil)
	450,00	2700,00	Vélo Passion + club pédestre
	1700,00		
USR Randonnai (noël + frais de compte)	700,00	700,00	
Les vikings - Babyfoot club	250,00	250 €	
Comité de Jumelage Tourouvre/Freinsteineau	600,00	1 500 €	500 € acquis + (1000 € si manifestations)
Ecole de Musique de Mortagne au Perche	300,00	0 €	
Fanfare et Orphéon	2 500,00	2 500 €	
Musicales de Mortagne au Perche	2000,00	500 €	
FNACA (Anciens Algérie)	150,00	150 €	
Anciens Afrique du Nord (CATM) de Tourouvre	150,00	150 €	

ORGANISMES	SUBVENTION 2020	PROPOSITION 2021	OBSERVATIONS
ACCART (Assoc club ainés ruraux canton de Tourouvre)	300,00	300 €	
Club de la Beaugeardière de Randonnai	400,00	400 €	
Club de l'Amitié de Tourouvre	400,00	400 €	
Détente et loisirs des anciens de Champs	400,00	400 €	
Décofolies de Randonnai	3 000,00	0 €	
Comité des fêtes d'Autheuil	700,00	700 €	
Comité des Fêtes de Champs	700,00	0 €	En sommeil
Randonnai guinches et bamboches animation (Comité des fêtes de Randonnai)	4 000,00	0 €	Pas de demande 2021
Comité des fêtes de Tourouvre	5 600,00	0 €	Pas de demande 2021
Comité des fêtes de Bubertré	1 000,00	0 €	Pas de demande 2021
Comité des fêtes de La Poterie	800,00	700 €	
Lignerolles animations	1 500,00	0 €	Pas de demande 2021
Loisirs Amitié Culture Prépotin	500,00	0 €	Pas de demande 2021
Country Road 61	0,00	1 000 €	500 € acquis + (500 € si 2ème manifestation)
BTP-CFA ST PATERNE	120,00	0 €	Subvention accordée à hauteur de : 30€/apprenti Pas de demande à ce jour
3 IFA Centre Formation des apprentis d'Alençon	180,00	240 €	Subvention accordée à hauteur de : 30€/apprenti (8 apprentis)
Ecole des travaux publics de Normandie d'Alençon	60,00	0 €	Subvention accordée à hauteur de : 30€/apprenti (2 apprentis) 30€/pers. Pas de demande à ce jour
CFA LE MANS	150,00	0 €	Subvention accordée à hauteur de : 30€/apprenti (5 apprentis) 30€/pers. Pas de demande à ce jour
MFR de Vimoutiers	60,00	0 €	Subvention accordée à hauteur de : 30€/apprenti (2 apprentis) 30€/pers Pas de demande à ce jour
MFR de Sorigny	0,00	30 €	Subvention accordée à hauteur de : 30€/apprenti (1 apprenti) 30€/pers
Les Amis de l'école de Randonnai	644,00	595 €	7 €/enfant (85 en 2021)
Association des Parents d'Elèves de Tourouvre	1 162,00	1 022 €	7€/enfant (146 en 2021)
Parents élèves Soligny la Trappe (Pierre Perret)	21,00	35 €	7 €/enfant (5 en 2021)
Parents élèves d'IRAI Com de la neige	70,00	70 €	7 €/enfant (10 en 2021)
Les passeurs de mémoire Tourouvre du 13 août 1944	500,00	0 €	
Subv voyages scolaire	0,00	5 000 €	10€/ jour (maximum 5 jours), par enfant et par voyage
Réserve pour d'autres subventions demandées dans l'année 2021	0,00	13 558 €	
Total	54 757,00	60 000 €	
Muséales de Tourouvre	3 300,00	3 300 €	Voté BP 2021 (Dotation au Budget annexe Les Muséales)

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE l'attribution de subventions et dotation (Muséales de Tourouvre) comme indiqué ci-dessus**

DELIBERATION 2021-04-07

**Orne Métropole - construction de 14 logements sociaux et un commerce (Tourouvre et Randonnai) :
Maîtrise d'œuvre**

Vu la délibération n°2021-02-01 du 10 février 2021 portant « Opération de travaux de VRD – construction de logements sociaux et d'un commerce par Orne Habitat » - plan de financement des travaux et frais d'ingénierie,

Vu les crédits ouverts au budget principal pour l'exercice de 2021,

Considérant qu'il convient d'entériner le contrat de maîtrise d'œuvre avec Orne Métropole – Division Ingénierie 61 :

- Convention de maîtrise d'œuvre - « le Parc Tourouvre – 6 logements sociaux» : 18 894 € TTC
- Convention de maîtrise d'œuvre - « le Buisson Tourouvre – 4 logements sociaux» : 12 150 € TTC
- Convention de maîtrise d'œuvre « 4 logements sociaux – un commerce Boulangerie Randonnai » : 18 129 € TTC

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider les trois conventions exposées ci-dessus et contractualiser avec Orne Métropole – Division Ingénierie 61,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-04-08a

Orne Habitat - Construction de 12 logements sociaux par Orne Habitat : garantie d'emprunt

Dans le cadre de la construction de 12 logements sociaux rue Bernard Pommier (parcelles dite « Croix chemins » sur la commune déléguée de Tourouvre, Orne Habitat demande la réalisation d'une garantie d'emprunt supportée par la commune à hauteur de 50% du contrat de prêt de 42 000€.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt N° 119967 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune de TOUROUVRE AU PERCHE accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 42 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°119967 constitué de 1 Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur bonification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de Prêt.

DELIBERATION 2021-04-08b

Orne Habitat : Construction de 6 logements sociaux « le Buisson » : rétrocession de parcelles de terrain (espace public)

Vu délibération n°2021-02-01 du 10 février 2021 portant « Opération de travaux de VRD – construction de logement sociaux et d'un commerce par Orne Habitat »,

Dans le cadre de ladite opération il convient de convenir du principe de rétrocession, par Orne Habitat, de l'emprise foncière de la voirie et des espaces verts publics à la commune de TOUROUVRE AU PERCHE.

En effet Monsieur le Maire expose que le projet se situant dans une zone enclavée, il est nécessaire d'aménager des trottoirs et stationnement au sein de l'espace public afin d'apporter un accès sécurisé aux nouvelles habitations. Aussi, et afin de permettre dans cette continuité une intégration paysagère et une valorisation du quartier, il est prévu des espaces verts publics.

L'emprise foncière de l'espace public sera défini par un document d'arpentage à l'issue des travaux.

Dans un premier temps il convient d'approuver le principe de rétrocession exposé supra.

Considérant les statuts de Communauté de communes des Hauts du Perche ; in fine la voirie publique redécoupée sera mise à disposition de la CDC des hauts du Perche,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de rétrocession, par Orne Habitat, de l'emprise foncière de la voirie et des espaces verts publics à la commune de Tourouvre au Perche,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour mener à bien le dossier.

DELIBERATION 2021-04-09

Parc Naturel Régional du Perche : rattachement des communes déléguées de Bubertré et La Poterie au Perche

Vu la délibération n°2017-12-195 du 14 décembre 2017 portant « Parc Naturel Régional du Perche : intégration de la commune déléguée de Bubertré »

Vu la délibération n°2018-11-122 du 15 novembre 2018 portant « Adhésion de la commune déléguée de Bubertré au Parc Naturel Régional du Perche : approbation des objectifs de la Charte 2010-2022 et adhésion de la commune déléguée de La Poterie au Perche au PNRP »

Il convient de réitérer les délibérés exposés supra, à savoir l'intégration au PNRP des communes déléguées de Bubertré et La Poterie au Perche.

Monsieur GUEUGNON Jean-Edouard demande quelle est la contribution de la commune au PNRP. Une réponse est apportée au présent procès-verbal: 3698.50€ en 2021.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE l'intégration au PNRP des communes déléguées de Bubertré et La Poterie au Perche.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-04-10

Opération de travaux de mise aux normes, de restauration d'un commerce et d'un logement – 21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre :

- Lot 1 Démolition – gros œuvre – béton armé : avenant n°1

Vu la délibération n°2020-10-11 du 15 octobre 2020 portant sur l'opération de travaux de réhabilitation d'un commerce et d'un logement situés au n°21 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : consultation entreprises

Vu la décision n°2020-124 du 10 décembre 2020 portant attribution des lots de travaux pour ladite opération,

Monsieur le Maire expose les travaux complémentaires pour l'encastrement des coffrets ENEDIS (logement et commerce) :

Plus-value de 1700€ HT portant sur le lot de travaux n°1 (Maçonnerie Gros œuvre) :

58 940 € HT + 1 700 € HT = 60 640 € HT soit une plus-value de 2.88%

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 exposé supra,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la
conduite à bonne fin du dossier.**

DELIBERATION 2021-04-11

Cession d'un immeuble (presbytère) sur la commune déléguée de La Poterie au Perche

Monsieur le Maire expose qu'il convient de poursuivre le projet de cession d'un immeuble vacant sur la commune déléguée de La Poterie au Perche et fixer un prix de vente ; il s'agit du Presbytère cadastré Section 335 B 71-72-246-247 (deux logements et environ 1800m² de terrain).

Vu l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques, en date du 8 avril 2021, déterminant la valeur vénale du bien exposé ci-dessus à hauteur de 144 500€ avec une marge d'appréciation de 10%.

Considérant les frais de géomètre et d'études inhérents au présent dossier et engagés par la commune.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de fixer le prix de vente du bien exposé ci-dessus à hauteur de 150 000€,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la
conduite à bonne fin du dossier.**

DELIBERATION 2021-04-12

Projets de « chantiers participatifs » :

▪ Opérations de travaux

▪ Conventionnement

Monsieur le Maire expose qu'un groupe de travail s'est constitué sur la thématique exposée ci-dessus. En la matière, plusieurs projets sont proposés sur les communes déléguées. Il convient, dans ce cadre, d'établir un conventionnement avec les bénévoles et procéder à la réalisation d'un contrat d'assurance dédié (estimation GROUPAMA : 223.01€ TTC pour une couverture en assurance de 20 personnes).

Madame LESSIRARD Emmanuelle indique que cette dynamique est portée sur l'ensemble des mairies déléguées dans le but de créer du lien social sur le territoire. Ces chantiers participatifs sont ouverts à tout administré qui veut bien donner de son temps et son expérience en qualité de bénévole (peinture, débroussaillage, autres). Une communication auprès de la population sera réalisée.

Un premier chantier sera lancé symboliquement le 8 mai à l'Etoile du Perche. Les autres suivront à partir du mois de septembre prochain.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le contrat d'assurance exposé ci-dessus auprès de la société GROUPAMA,
AUTORISE la réalisation de conventions auprès des bénévoles pour chaque chantier participatif,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la
conduite à bonne fin du dossier.**

DELIBERATION 2021-04-13

Commune déléguée de Tourouvre : mini-golf

▪ Fin de la mise à disposition du site à la CDC des Hauts du Perche

▪ Création d'une régie de recettes

Vu le relevé de propriété portant sur la parcelle cadastrée Section AC n°1, rue Brière à Tourouvre (site du mini-golf) et dont la commune de Tourouvre au Perche est reconnue propriétaire,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut Perche en date du 2 juillet 2001 portant sur une convention de mise à disposition du mini-golf de Tourouvre auprès du Syndicat d'initiative de Tourouvre,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation du mini-golf sur la commune déléguée de Tourouvre, il convient dans un premier temps de mettre fin à la gestion du site par la Communauté de communes des Hauts du Perche, puis de créer une régie communale de recettes pour la gestion de location du matériel mis à disposition de la population. Cette régie sera gérée par la commune et un partenariat avec Les Muséales / Office de Tourisme sera étendu.

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie précise que les travaux de réhabilitation (nettoyage, ragréage, peinture) seront à réaliser par le Service technique communal / l'IME de Mortagne au Perche / des bénévoles (chantier participatif). Le coût des matériaux étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création d'une régie de recettes dans le cadre de la gestion du site du Mini-golf de Tourouvre,

AUTORISE la réalisation des travaux exposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2021-04-14

Association « Sème ta graine dans le Perche » :

▪ Présentation des activités sur le territoire

▪ Convention d'autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire donne la parole à Madame WINCZURA Karine qui expose : une association s'est créée en mars dernier sur la commune sous le nom de « Sème ta graine dans le Perche ». (8 membres – 20 adhérents - cotisation par membre de 1€). Cette association a pour objet «de développer des activités de jardinage promouvant les techniques de permaculture et réaliser ces activités en respectant les principes de solidarité et de partage de la nourriture, à la base du mouvement des Incroyables Comestibles».

L'association propose d'occuper des lieux dans l'espace public (carrés potagers par exemple) afin « de produire des fruits et légumes destinés à la consommation de tous ». Le cas échéant, un conventionnement avec la commune est proposée.

Sont à l'étude, entre autres, l'usage de portions de parcelles de terrain, l'installation de bacs démontables, la création de jardins partagés, la mise en place d'une grainothèque.

Une communication auprès de la population sera faite (site internet par exemple).

L'association a également le projet d'accompagner l'ouverture du commerce Epicerie (Barnabé l'épicier) sur Tourouvre par une première manifestation les 11, 12 et 13 juin prochains.

Madame ENGRAND Corinne demande si sur la commune des personnes sont intéressées pour la réalisation de jardins de ce type (partagés, bacs).

Madame WINCZURA Karine indique qu'il n'y a pas eu de demande à ce jour mais que l'association nouvellement créée doit se faire connaître.

Madame PARENT Marie indique que l'association mettra en place les différents projets exposés ci-dessus au fil de l'eau ; il conviendra de porter attention à « comment la population s'emparera du sujet ».

Madame ENGRAND Corinne demande quel est le régime juridique de l'association.

Madame WINCZURA Karine précise que l'association est sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à 29 voix Pour et une Abstention,

AUTORISE la réalisation de conventions d'autorisation d'occupation du domaine public par l'association Sème ta graine dans le Perche,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Monsieur POIRIER Franck, indique que la campagne de vaccination sur la commune commencera le samedi 17 avril prochain, une deuxième séance est prévue le 24 avril. Cette vaccination s'adresse au public défini selon la réglementation (tranche d'âge, pathologie(s), profession, autres).

63 personnes pourront être vaccinées par séance de demi-journée.

Une logistique suivie par Madame POUILLAIN Francine est mise en place : 4 personnes sont nécessaires pour suivre le protocole défini par l'ARS ; une personne à l'accueil, une autre à l'enregistrement, une infirmière et un médecin.

Monsieur le Maire fait part de la transmission des opérations de travaux à venir à court et moyen terme à la CDC des Hauts du Perche dans le cadre du CRRTE (Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique). Ce contrat est orienté sur des thématiques globales : développement durable et attraction du territoire, transition écologique, cohésion sociale, accessibilités et mobilités. Les Communautés de communes du territoire du Perche (quatre) ont délégué l'instruction dudit contrat au PETR, organisme centralisateur. En juin les propositions communes devront être présentées en Préfecture.

Monsieur MANNOURY Christophe demande quelle suite a été donnée au délibéré sur l'éclairage public (redéfinition des périodes d'allumage sur les 10 communes déléguées).

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté est à prendre en concertation avec le TE61.

La séance est levée à 20h35.